



VILLE DE LAC-
SAINT-JOSEPH



**Compte-rendu de la consultation publique
sur la navigation sur le lac Saint-Joseph
Au 145, rue Gingras, Fossambault-sur-le-Lac
Le 15 juillet 2025, 19h00**

Étaient présents : Plus de 200 citoyens des municipalités de Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Monsieur le maire de Fossambault-sur-le-Lac Poulin, souhaite la bienvenue aux citoyens présents et se dit heureux de leur grande participation à cette rencontre importante pour l'avenir du lac. Il s'agit d'une suite à la démarche de Plan intégré pour la durabilité de la collectivité initié en 2022, à la vision 2050 dont s'est dotée la ville et aux résultats de Diagnoses de la santé du lac réalisée par la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier. Il mentionne que l'opinion des citoyens est majeure pour aller de l'avant avec un vivre ensemble sur le lac Saint-Joseph pour préserver sa santé.

Monsieur le maire Yvan Côté de Lac-Saint-Joseph indique que les trois villes Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, sont conscientes qu'elles devaient faire quelque chose pour la santé, la sécurité et l'usage du lac. Les trois villes sont solidaires, indépendamment du pourcentage de rives du lac occupé et participent pleinement autant monétairement que moralement. Par exemple, l'enregistrement des embarcations qui ont le droit de naviguer sur le lac, des stations de lavage et le mandat à la Coalition Navigation pour présenter des demandes de restrictions à Transport Canada. Il mentionne que la réunion de ce soir contribue à alimenter notre réflexion pour mieux agir ensemble pour améliorer la sécurité et conserver la qualité de l'eau de notre lac pour le bénéfice de chacun d'entre nous.

Monsieur le maire de Fossambault-sur-le-lac indique que c'est la poursuite du travail des trois villes, et la réglementation sera appliquée intégralement à toutes les municipalités. Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier travaille également avec nous. Elle puise l'eau du lac pour ses citoyens qui la boivent. C'est une priorité de leur côté.

Il présente les gens de la Coalition Navigation qui apportent des bases solides et scientifiques pour travailler à une réglementation. Également, le Conseil de bassin de la

Jacques-Cartier (CBJC), avec Florian Perret, a produit des études scientifiques dans le cadre du plan directeur de l'eau et réalisé une consultation sur la navigation. Leurs conclusions ont été intégrées dans la présentation de ce soir.

Il mentionne que la rencontre sera enregistrée pour fins de compte-rendu et qu'il y aura une période de question après la présentation. Il laisse la parole aux gens de la Coalition Navigation.

Sonja Behmel, administratrice de la Coalition Navigation, possède un doctorat en sciences de l'eau, spécifiquement sur la santé des lacs, aussi coordonnatrice d'Agiro qui travaille sur la santé du lac Saint-Charles et de d'autres lacs au Québec, au Canada, en Europe et en Asie, pour faire des diagnostics et proposer des meilleures pratiques et pour que les humains puissent en profiter.

André Philippe Hébert, administrateur de la Coalition Navigation, directeur du comité environnement du lac Laurel, responsable du respect de notre code d'éthique, et ingénieur civil depuis plus de 45 ans.

Denise Cloutier, vice-présidente de la Coalition Navigation, s'implique depuis 2015, avec André Philippe propriétaire d'une entreprise de Conseil et génie en environnement, présidente du COBAMIL et du Centre d'interprétation de l'eau. Étant aussi riveraine d'un lac, elle s'implique pour la protection des lacs.

Mme Cloutier demande à main levée aux quelque 200 personnes présentes qui est :

- propriétaire d'une embarcation moteur : une grande majorité des personnes présentes.
- propriétaire d'une embarcation non motorisée : presque autant de personnes
- pêcheur : une trentaine de personnes
- membre de l'association de protection du lac : une vingtaine de personnes
- résident de Fossambault-sur-le-Lac : une grande majorité
- résident de Lac-Saint-Joseph : une vingtaine de personnes
- résident de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier : deux personnes

Elle débute ensuite la présentation avec l'ordre du jour.

- Le contexte de la démarche,
- les constats préliminaires
- la carte du lac Saint-Joseph
- un zonage de la navigation sur le lac Saint-Joseph
- la période de questions

Contexte de la démarche

Elle présente la [Coalition Navigation](#) qui a reçu le mandat des trois municipalités pour présenter une demande de restrictions à Transport Canada pour le lac Saint-Joseph. Elle

mentionne que l'étape de consultation publique est nécessaire pour présenter une demande de restrictions dans le cadre du [Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments.](#), dans le but d'améliorer la sécurité, protéger l'environnement et protéger l'intérêt public. Elle énumère les différentes restrictions possibles. Celles-ci peuvent s'appliquer en tout temps ou à certaines heures spécifiques.

Constats préliminaires

Elle énumère ensuite les 12 enjeux du lac Saint-Joseph identifiés par les municipalités :

1. Perturbation de l'approvisionnement en eau potable municipale (prise de SCJC)
2. Qualité de l'eau et état trophique dégradés – algues bleu-vert
3. Sécurité des usagers du lac : vitesse, vagues surdimensionnées, non-respect des règles de navigation en vigueur, non-respect des zones de limites de vitesse
4. Érosion des rives qui provoquent des pertes de terrains (\$\$\$)
5. Brassage des sédiments par les vagues surdimensionnées (wake/surf)
6. Trop grand nombre d'embarcations à moteur (sécurité)
7. Conflits d'usage – embarcations non motorisées vs motorisées
8. Impact sur l'intégrité des installations le long de la rive
9. Augmentation de 343% des interventions de la Sûreté du Québec sur le lac en 2024 vs 2023
10. Diminution potentielle de la valeur des propriétés (\$\$\$)
11. Incivilités
12. 81 % des commentaires reçus en ligne concernent le trop grand nombre de bateaux ou les moteurs trop puissants ou les vagues surdimensionnées qui rendent non sécuritaires les activités non motorisées.

Elle cède la parole à Sonja Behmel pour décrire la situation du lac à la lumière des études réalisées [par la CBJC](#) et par les universités [UQAM](#) et [Laval](#).

Sonja Behmel présente le lac Saint-Joseph en faisant une analogie avec un corps vivant dont le bassin versant et la bande riveraine seraient les différentes couches de peau qui protègent le corps. Quand on navigue sur le lac (le corps) on bouge dans ses intestins. Elle mentionne qu'il n'y a pas de restrictions sur les lacs au Canada à moins qu'on ne se dote de telles restrictions. L'enjeu sur lequel la consultation porte vise autant la santé du lac, que la santé des riverains et la sécurité de tous.

Le lac Saint-Joseph, avec une superficie de 11,3 km², possède deux entités distinctes, le bassin Sud et le bassin Nord qui interagissent et réagissent de façon différente. Elle félicite les trois municipalités qui se sont concertées. Le lac subit beaucoup de pression, notamment avec le développement important des dernières années qui en fait presque une banlieue de Québec. De plus, 7500 personnes s'approvisionnent en eau potable dans le bassin Sud. Il faut être très concerné par les épisodes de cyanobactéries, parce que l'usine de production d'eau potable ne peut pas traiter les cyano-toxines qu'elles dégagent. C'est un enjeu fondamental de santé publique.

Elle souligne aussi grande quantité d'embarcations à moteur, plus de 1 500 pour 11,3 km² de lac, une densité préoccupante. Le manque de règles provoque aussi de nombreux conflits d'usage. Elle mentionne également le risque lié aux cyanobactéries pour la baignade et les sports de contact direct. On ne se baigne pas dans une « soupe verte ». Également, ceux qui pratiquent des sports de contacts secondaires, canot, kayak, planche à pagaie, wake peuvent également être exposés ou contaminés. Donc, il est important de ne pas sous-estimer ce risque.

Elle mentionne ensuite l'importance de connaître la bathymétrie du lac pour naviguer. Le bassin Nord a une profondeur maximale de 35 mètres. Celle du bassin Sud est de 10 mètres maximum, et celle de la passe entre 0 et 3 mètres. Elle compare le lac à une grande marmite dans laquelle il y a une soupe aux pois. On ne veut pas aller brasser les pois dans le fond. On ne veut pas remettre en suspension ce qui est dans le fond, le phosphore et l'azote qui nourrissent les algues et générer des cyanobactéries. Les bateaux, spécialement de wake, sont des cuillères qui brassent très profondément dans la soupe.

Elle explique ensuite le niveau d'eutrophisation du lac à partir des données de phosphore, de chlorophylle et de la transparence recueillies par l'OBV CBJC et disponibles sur le Réseau de surveillance volontaire des lacs. Elle souligne que la faible transparence du lac est le meilleur indicateur que le lac ne va pas bien. De plus, les cyanobactéries qui sont apparues le 10 juillet 2025 peuvent être toxiques pour les humains et les animaux. Elle donne l'exemple de son lac (lac Perrault, Saint-Ubalde) où il y avait des cyanobactéries à chaque année. Ce phénomène de se reproduit plus depuis sept ans parce qu'on ne tourne plus la soupe. Ça a complètement changé l'état de la santé du lac.

Elle explique ensuite l'étude sur le régime des vagues réalisée par la CBJC. Sur le tableau, on voit la profondeur à laquelle sont brassés les sédiments par différents types de bateaux. Ce tableau démontre clairement que les bateaux de wake sont ceux qui causent le plus de dommages. Elle invite les gens à « naviguer santé », c'est-à-dire ne pas faire de vagues en rive pour ne pas mettre en péril l'écosystème, les nids d'oiseaux, les frayères et la biodiversité qui contribue à l'équilibre du lac et à sa santé. [Applaudissements](#)

Denise Cloutier remercie Sonja pour son expertise. Elle demande aux pêcheurs dans la salle de lever la main. Plusieurs sont présents et connaissent l'importance des frayères de poissons. Elle demande ensuite qui est membre de l'Association du lac (l'APPELSJSJ). Quelques mains se lèvent. Elle encourage les personnes présentes à appuyer leur association qui vise à protéger le lac. Elle présente ensuite la carte des restrictions en vigueur sur le lac depuis 2017.

Jacques Poulin mentionne un certain imbroglio quant à ces restrictions. Certaines ont été affichées avec des bouées d'autres non. Le corridor de navigation de la rivière aux Pins à 5 km/h est connu et identifié. Par contre, la zone interdite aux bateaux moteur dans la baie de Duchesnay n'avait pas été identifiée. Elle reste à l'être. Il mentionne que les demandes de restrictions viendront améliorer le tout.

Denise Cloutier présente le nouveau zonage proposé qui a été réalisé

- selon les recommandations contenues dans la Diagnose réalisée par l'OBV CBJC,
- selon les restrictions possibles par Transport Canada
- selon les études scientifiques reconnues de l'UQAM (300 m. de la rive) et de l'Université Laval (7 m. de profondeur)
- et selon les nombreux commentaires reçus par les municipalités liés aux conflits d'usage.

Ces propositions comprennent également une plage horaire pour les activités avec remorquage, par exemple de 10h00 à 19h00, pour permettre aux usagers non motorisés, planches à pagaie, canot, kayak, de pratiquer leur activité en toute sécurité, tout en permettant au lac de se régénérer.

Ce zonage tient compte que bassin Sud est à un niveau d'eutrophisation plus avancé que le bassin Nord, soit mésotrophe. En effet, il est moins profond (10 m maximum) alors que le bassin Nord a une profondeur maximale de 35 m. Elle ajoute qu'il n'y aurait pas d'activités à vagues forcées dans le bassin Sud pour ces raisons et qu'elles se concentreraient dans le bassin Nord qui est suffisamment profond.

Elle montre une zone interdite aux bateaux moteur pour protéger la prise d'eau de Sainte-Catherine, sauf pour les pêcheurs qui mettent leurs bateaux à l'eau à cet endroit. Ils devront naviguer lentement.

Elle montre ensuite une zone à faible vitesse à l'intérieur de 100 mètres de la rive tout autour du lac pour protéger la vie aquatique. Elle passe la parole à Florian Perret de l'OBV CBJC pour expliquer plus en détail les études réalisées sur le lac.

Florian Perret explique que la zone où la navigation à vagues forcées serait permise a été dessinée sur la carte à la lumière de la bathymétrie du lac et des études scientifiques reconnues qui démontrent qu'un bateau à vagues forcées peut créer de l'érosion en passant à moins de 300 mètres de la rive et brasser les sédiments à 7 mètres de profondeur. Donc, dans le bassin Nord ce serait permis, mais pas dans le bassin Sud à cause du niveau d'eutrophisation du lac. En effet, il est passé d'un lac oligotrophe il y a quelques années à un lac mésotrophe, chargé de nutriments où les phénomènes de cyanobactéries pourraient se produire plus fréquemment. Selon lui, il est important d'agir maintenant pour préserver le lac pour les générations futures.

Il ajoute que la zone de 100 mètres de la rive à basse vitesse est la zone la plus riche, la plus sensible. Si on brasse les sédiments près de la rive, on fragmente les herbiers aquatiques qui se reproduisent ailleurs dans le lac.

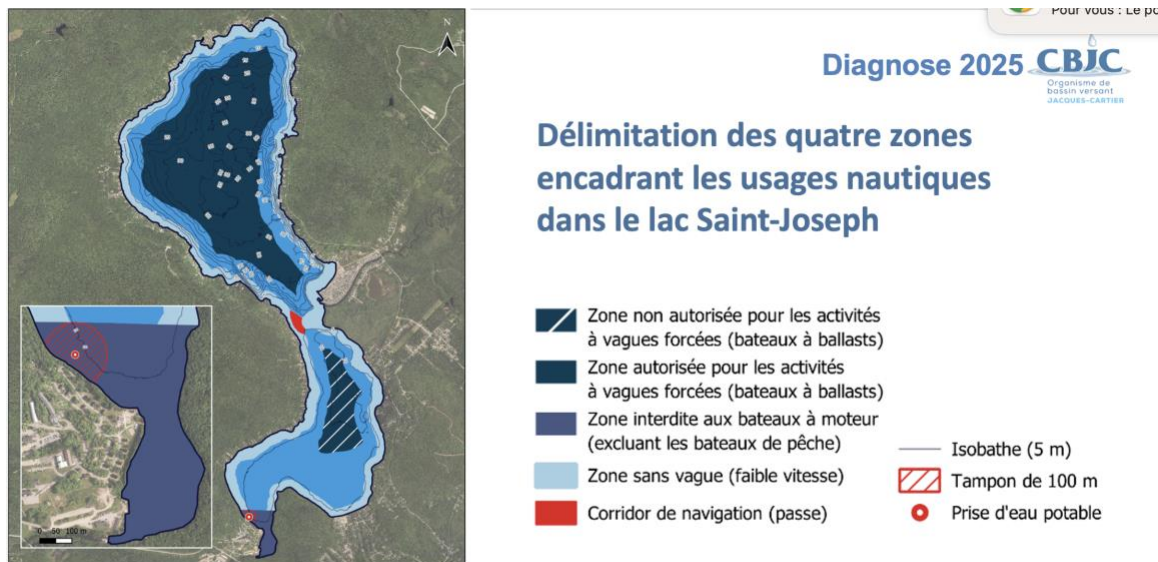
Il explique que la zone de Duchesnay, à cause de la nécessité de protéger la prise d'eau de Sainte-Catherine et à cause de sa faible profondeur, serait interdite aux bateaux moteurs pour éviter le brassage des sédiments, les épisodes de cyanobactéries qui

peuvent être toxiques. De plus, ce secteur accueille beaucoup de baigneurs et d'activités non motorisées. On y rencontre des conflits d'usage avec les bateaux moteurs.

Il mentionne le corridor de navigation de la passe entre les deux bassins, tel que décrit sur la carte. Il fait entre 60 et 120 mètres dans la portion la plus profonde qui mesure trois mètres de profondeur maximum. Encore là, il faut éviter de brasser les sédiments.

Applaudissements

Denise Cloutier présente ensuite le libellé des restrictions qui seraient demandées à Transport Canada, telles que décrites dans la présentation sur les diapositives 28 à 35.



St-Jovannet
SUR LE LAC, la vie est belle!

VILLE DE LAC-S
SAINT-JOSEPH

Ville de
Sainte-Catherine
de-la-Jacques-Cartier

Consultation publique sur la navigation
15 juillet 2025

28



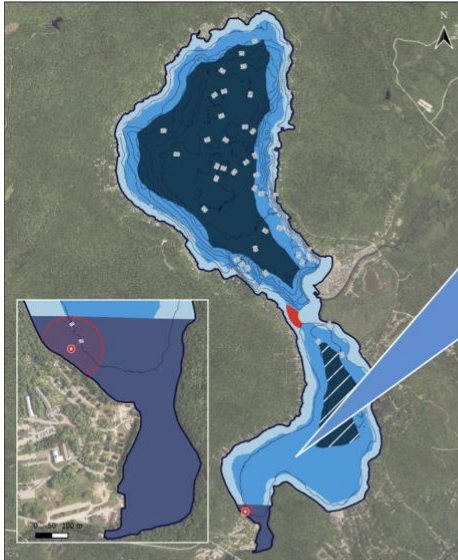
St-Jovannet
SUR LE LAC, la vie est belle!

VILLE DE LAC-S
SAINT-JOSEPH

Ville de
Sainte-Catherine
de-la-Jacques-Cartier

Consultation publique sur la navigation
15 juillet 2025

29



Diagnose 2025

Pour vous : Le p

CBJC
Organisme de
bassin versant
JACQUES-CARTIER

1. a. Zone NON autorisée pour les activités à vagues forcées (embarcations à ballasts)

La CBJC recommande de ne pas y autoriser ce type d'activités, en raison de la faible profondeur comparativement au bassin nord, de sa vulnérabilité accrue à l'eutrophisation, ainsi que du risque accru de comportements non conformes, notamment dans la passe reliant les deux bassins, si cette dernière était incluse dans la zone autorisée.

Restrictions proposées : Annexe 2: Eaux dans lesquelles les bâtiments à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à vagues forcées (avec ballasts) sont interdits
Annexe 7: Eaux dans lesquelles il est interdit de tirer une personne sur tout équipement sportif ou récréatif, sauf aux heures autorisées, **soit par exemple de 10h00 à 19h00**

Stossambault
SUR LE LAC, la vie est BELLE!

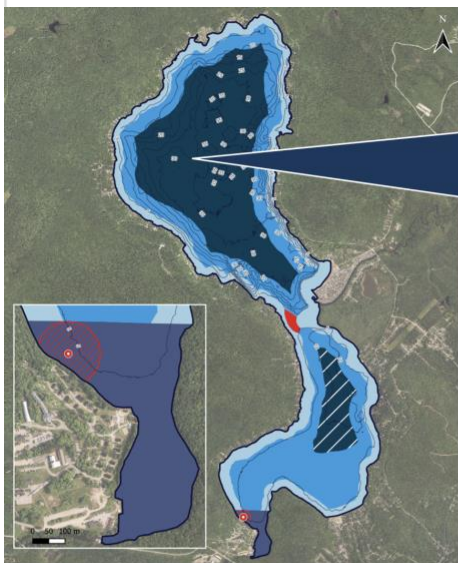


VILLE DE LAC-S
SAINT-JOSEPH

Ville de
Sainte-Catherine
de-la-Jacques-Cartier

Consultation publique sur la navigation
15 juillet 2025

30



Diagnose 2025

Pour vous : Le p

CBJC
Organisme de
bassin versant
JACQUES-CARTIER

2. Zone autorisée pour les activités à vagues forcées (embarcations à ballasts)

Cette zone, située à plus de 300 mètres des rives de part et d'autre du lac Saint-Joseph, englobe les secteurs où la profondeur atteint au moins 7 mètres. Elle a été définie afin de réduire les impacts des vagues générées par les embarcations à ballasts, notamment l'érosion des berges et la remise en suspension des nutriments contenus dans les sédiments.

Restrictions proposées : Annexe 7: Eaux dans lesquelles il est interdit de tirer une personne sur tout équipement sportif ou récréatif, **sauf aux heures autorisées, soit par exemple de 10h00 à 19h00.**
Annexe 7.1 Eaux dans lesquelles il est interdit de permettre à une personne de surfer sur le sillage d'un bâtiment, **sauf aux heures autorisées, soit par exemple de 10h00 à 19h00**

Stossambault
SUR LE LAC, la vie est BELLE!

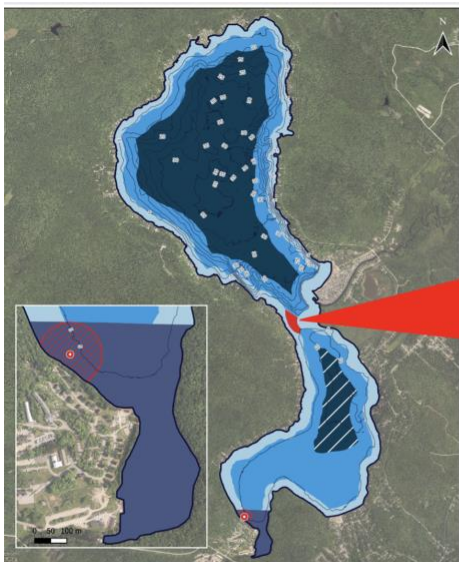


VILLE DE LAC-S
SAINT-JOSEPH

Ville de
Sainte-Catherine
de-la-Jacques-Cartier

Consultation publique sur la navigation
15 juillet 2025

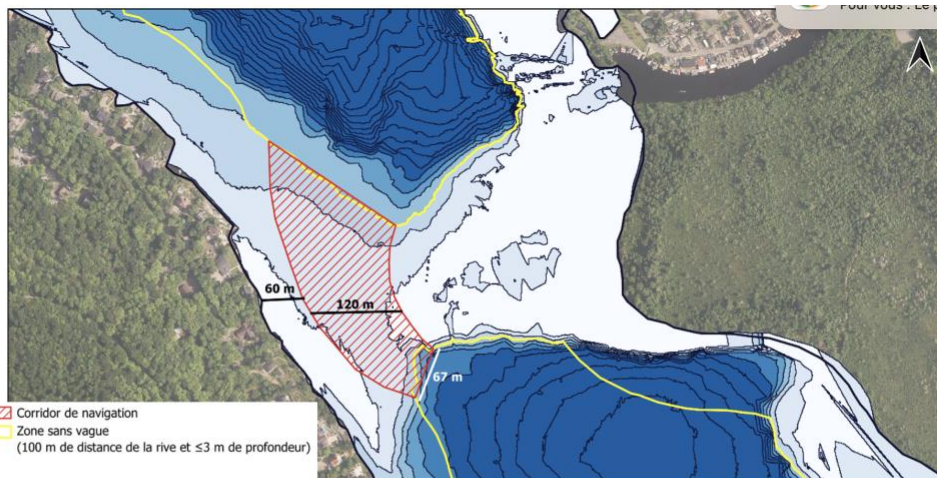
31



2. Corridor de navigation pour traverser la passe

Un couloir de navigation a été aménagé dans la zone étroite reliant les deux bassins du lac, communément appelée la « passe ». Ce tracé suit les zones où la profondeur atteint un minimum de 2 mètres, soit la profondeur maximale dans ce secteur, afin de minimiser la remise en suspension des sédiments dans les faibles profondeurs, tout en maintenant une navigation sécuritaire.

Restriction proposée : Annexe 6: Eaux dans lesquelles les bâtiments motorisés (y compris les bâtiments à propulsion mécanique ou électrique) doivent respecter une vitesse maximale normalisée de 5 km/h.





Diagnose 2025 CBJC

Organisme de bassin versant
JACQUES-CARTIER

3. Zone sans vague (navigation à faible vitesse)

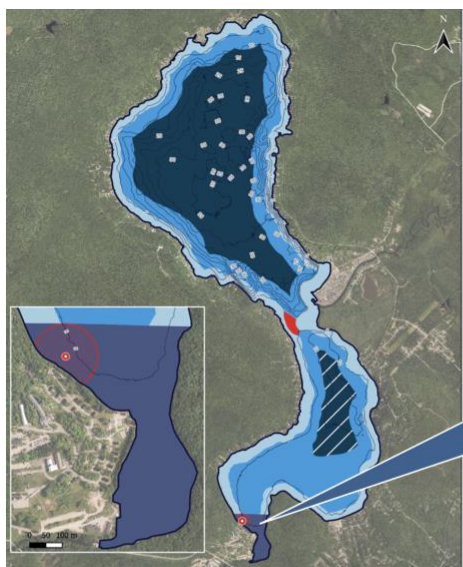
Cette zone s'applique aux secteurs situés à moins de 100 mètres des rives et dont la profondeur est inférieure à 3 mètres. Elle a pour objectif de réduire la formation de vagues pouvant causer l'érosion des berges et la remise en suspension des sédiments. Elle permet également de protéger les herbiers aquatiques vulnérables aux hélices des embarcations motorisées, généralement localisés à moins de 20 mètres du rivage, mais pouvant s'étendre jusqu'à 100 mètres.

Restriction proposée : Annexe 6: Eaux dans lesquelles les bâtiments à propulsion mécanique ou électrique sont assujettis à une vitesse maximale de 5 km/h.



Consultation publique sur la navigation
15 juillet 2025

34



Diagnose 2025 CBJC

Organisme de bassin versant
JACQUES-CARTIER

4. Zone interdite aux bateaux à moteur (excluant les bateaux de pêche)

Cette zone englobe la baie de Duchesnay et la zone de prélèvement d'eau potable de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. L'objectif de cette mesure est de protéger les utilisateurs d'embarcations non motorisées (canot, kayak, planche à pagaie), les baigneurs à la station touristique Duchesnay, ainsi que la prise d'eau potable destinée aux résidents.

Restrictions proposées : Annexe 2: Eaux dans lesquelles les bâtiments à propulsion mécanique ou à propulsion électrique sont interdits, **sauf les bateaux de pêche.**
Annexe 6: Eaux dans lesquelles les bâtiments à propulsion mécanique ou électrique sont assujettis à une vitesse maximale de 5 km/h.



Consultation publique sur la navigation
15 juillet 2025

35

Elle passe ensuite la parole aux personnes présentes.

Yvan Côté, maire de Ville de Saint-Joseph, répond à un citoyen en disant qu'à sa connaissance, les bouées orange dans le lac Nord ne changeraient pas de place.

Charles Robitaille mentionne qu'étant de 3^e génération sur le lac, il est tout à fait en faveur des mesures proposées. Toutefois, il mentionne que la vitesse de 5 km/h est difficile à tenir. Il ajoute que son gendre et sa fille possèdent un bateau de wake et qu'ils

vont toujours dans la zone qui serait autorisée. C'est donc faisable sur une base volontaire sans souffrir. [Applaudissements](#)

Par contre, il voudrait que les municipalités limitent le nombre de bateaux, que ça arrête d'augmenter. [Applaudissements](#)

Aussi, il est préoccupé par le bruit, la musique forte et les « exhausts » de bateaux qui sortent en l'air. [Applaudissements](#) Il souhaite que les bateaux bruyants modifient leur « exhausts », comme son gendre l'a fait, en le sortant dans l'eau pour réduire le bruit sans réduire la force de leur moteur. [Applaudissements](#)

Sonja Behmel lui répond que le nombre de bateaux, le bruit ne font pas partie des restrictions sur lesquelles Transport Canada légifère. On doit respecter les Annexes de Transport Canada pour rédiger nos demandes.

Jacques Poulin ajoute que le *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* est tiré de la *Loi sur la Marine marchande* qui date de 150 ans. Il souhaite qu'il y ait une nouvelle réglementation qui pourra mieux s'occuper des plans d'eau douce qui ne servent pas à la navigation commerciale. Il faut se doter d'une bonne connaissance scientifique solide pour réduire le nombre de bateaux. Quant au bruit, notre réglementation municipale peut s'appliquer. Comme ville, on peut restreindre certains éléments que la loi fédérale ne nous permet pas de faire, pourvu qu'il y ait une volonté des citoyens.

Michel Couture mentionne que les heures ne lui conviennent pas parce qu'on profite du lac quand il est calme avant 10h00 le matin et après 19h00. Il ne comprend pas pourquoi on impose des heures.

Sonja Behmel précise qu'on n'impose pas, c'est plutôt une suggestion. C'est un exemple. Il doit y avoir des propositions qui viennent de vous.

Michel Couture propose de 7h00 à 11h00 et de 18h00 à 21h00 pour faire du wake alors qu'il n'y a pas beaucoup de bateaux.

Maxime Lortie mentionne que c'est agréable de faire du ski nautique avant 9h00 le matin. Même chose après 19h00. Il n'y a que quelques bateaux. Selon lui, ce n'est pas nécessaire de légiférer sur les heures. On risque de créer un problème si tout le monde va faire du ski nautique et du surf dans le 2^e lac à la même heure.

Denise Cloutier précise que le ski nautique serait permis dans le bassin Sud. C'est sur les heures que la restriction a été proposée. Elle ajoute que si les navigateurs ne veulent pas de restrictions sur les heures, il n'y en aura pas.

Maxime Lortie suggère qu'il n'y ait pas de restrictions sur les heures. [Applaudissements](#)

Éric Ferland mentionne qu'il est permanent depuis 5 ans sur les rives du lac, mais ses grands-parents y avaient un chalet. Il ajoute qu'il aime les images utilisées, la soupe, l'autoban. Il se dit en faveur de restrictions sur la vitesse. Par contre, il trouve que les restrictions sur les heures ne tiennent pas la route. Il ajoute que ce n'est pas normal de voir passer des bateaux à 100, 120 km/h sur le lac. [Applaudissements](#) Il est selon lui impossible de réagir à ces vitesses. C'est une question de sécurité.

Denise Cloutier lui demande quelle serait la vitesse maximum selon lui ?

Éric Ferland souligne que quelle que soit la vitesse, 50, 60, 70 km/h, l'important pour lui est que ces règles soient appliquées comme elles le sont dans les rues, avec les amendes importantes. Il déplore les gros bateaux qui passent à 20 mètres de son quai. Il trouve intéressant le 100 mètres de la rive à 5 km/h et le 300 mètres pour les bateaux à vagues forcées, pourvu que les règles soient appliquées. [Applaudissements](#)

Denise Cloutier mentionne que les villes devront démontrer comment elles vont mettre les restrictions en application.

Martin Zachardelli pratique la voile sur le lac. Il félicite les municipalités et les présentateurs. Il considère les études alarmantes et ne comprend pas pourquoi on n'a pas agi avant. Quant aux heures, il souhaiterait qu'on restreigne les activités de wake entre 10h00 et 19h00 parce que c'est selon lui un enfer d'essayer de faire de la voile sur le lac. Il souhaite que les heures soient étudiées, c'est une très bonne idée. Il est d'accord concernant la trop grande vitesse sur le lac. Également, il souhaiterait que les forces de moteurs soient réglementées. [Commentaires dans la salle.](#)

Sonja Behmel précise qu'on n'a pas suggéré de réglementer la force des moteurs parce qu'on doit utiliser la classification possible dans les annexes de Transport Canada. Selon les annexes, on pourrait limiter à 7,5 kw, ce qui ne correspond pas à la réalité du lac Saint-Joseph. Elle donne l'exemple du lac Saint-Charles à Québec qui a légiféré pour les moteurs électriques seulement. Maintenant, même les moteurs électriques permettent de faire du surf. On ne sait pas où ça va s'arrêter.

Jacques Poulin ajoute qu'il vaut mieux sensibiliser et délimiter un zonage plus restrictif et suivre le comportement dans les prochaines années et les résultats sur le lac. On évite ainsi de se faire tout bloquer. [Applaudissements.](#)

Martin Zachardelli se dit déçu qu'il n'y ait pas de restrictions sur les forces de moteurs parce qu'on est en face d'un lac mourant ?

Denise Cloutier mentionne que le lac n'est pas en train de mourir, mais qu'il est mal en point.

Sonja Behmel dit comprendre monsieur Zachardelli. Elle mentionne qu'il n'est pas interdit de vendre des Lamborghini même si on n'a le droit de conduire que jusqu'à 100 km/h. Réduire les forces de moteurs actuellement, ce serait très difficile. [Applaudissements.](#)

Elle est d'avis que c'est plus le conducteur que la force de moteur qui est problématique. L'objectif de cette consultation est d'arriver à obtenir le pouls de la majorité pour éviter que ce ne soit renversé par la suite. Il faut y aller une étape à la fois.

Martin Zachardelli dit comprendre que les villes n'iront pas de l'avant avec ces mesures parce qu'elles s'attendent à ce qu'elles ne soient pas acceptées.

Madame ??? apprécie le travail qui est fait pour améliorer l'état du lac. Elle est d'avis qu'il y a des compromis à faire pour conserver le lac pour nos petits-enfants, et aussi pour garder la valeur de leur propriété. Elle pratique la natation et déplore qu'elle ne puisse pas nager sans danger. Elle aimerait un calendrier pour les activités non motorisées. Peut-être des heures ou des journées pair ou impair. On devrait pouvoir trouver une solution. Elle considère les restrictions dans la baie Duchesnay comme une énorme amélioration. Elle ajoute que samedi, au moins 25 bateaux étaient accostés et qu'elle ne pouvait pas voir ses pieds dans l'eau, l'eau était vraiment brouillée. La soupe aux pois fonctionnait. [Réactions dans la salle.](#) Elle demande si la zone de Duchesnay comprend toute la propriété de Duchesnay qui est au bord du lac ?

Jacques Poulin souligne que cette zone s'arrête à 100 mètres de la prise d'eau. Il ajoute que ça n'empêche pas le happening les fins de semaine. Mais s'ils ne vont pas là, ils vont aller ailleurs. La SEPAQ est supposée d'installer des toilettes là depuis 2017.

Madame ??? ajoute qu'il s'agit d'une zone d'eau non profonde. Même un bateau de faible puissance va brasser dans ce secteur-là.

Jacques Poulin indique plutôt qu'il se stationne, il est stationnaire là. Il va arriver à 5 km/h au lieu de 10 km/h. On espère les sensibiliser.

Madame ??? n'est pas d'accord. Elle est d'avis que cette activité intense soulève quand même les sédiments. Selon elle, il n'y a pas d'autre zone libre. [Applaudissements.](#)

Jacques Poulin prend acte de ses propos. La ville va aussi recueillir d'autres commentaires sur la solution éventuelle. Il demande aux gens de Fossambault de lever la main. Une grande majorité des participants. Puis aux gens de Lac Saint-Joseph (une bonne délégation) ; puis aux gens de Sainte-Catherine (quelques personnes présentes).

Robert Genest du domaine de la rivière aux Pins. Il aurait aimé qu'on parle de la rivière aux Pins.

Jacques Poulin lui explique qu'elle est déjà réglementée à 5 km/h.

Robert Genest souhaiterait un affichage « sans vagues » au lieu de 5 km/h.

Jacques Poulin ajoute que c'est bien l'objectif parce que certaines embarcations à 5 km/h génèrent pas mal de vagues. Les Annexes de Transport Canada ne permettent pas « sans vagues » mais nous le communiquerons ainsi.

Robert Genest souhaiterait la même chose dans la zone de 100 mètres autour du lac, « sans vagues » au lieu de 5 km/h.

Jacques Poulin mentionne que le « sans vagues » est vraiment son objectif, c'est ce que nous allons communiquer.

André Philippe Hébert ajoute que ce qu'on voudrait écrire dans notre proposition, c'est la vitesse d'embrayage. Tous les types de bateaux ont une vitesse d'embrayage qui ne fait pas de vague. À cette vitesse, on ne brasse pas la soupe. Mais ça n'existe pas dans les Annexes de Transport Canada.

Robert Genest déplore le manque de respect des usagers du lac. Il mentionne qu'il fait le tour du lac le matin sur sa motomarine dans le respect, sans vagues. Il aime voir les gens qui font du surf sans musique forte, ou faire le tour du lac le soir, tranquille. Mais il dénonce les rassemblements bruyants de plus de 25 pontons sur la rivière aux Pins. C'est de là que vient l'eau du lac...

Jacques Poulin ajoute que l'objectif des villes est le même, « sans vagues » dans la rivière aux Pins, dans la passe et dans la zone de 100 mètres des rives. Mais la plus petite vitesse dans les Annexes est 5 km/h. On verra à le communiquer le « sans vagues » dans ces zones.

André Philippe Hébert ajoute que le fédéral ne règle pas les conflits d'usage. Il faut que vous trouviez ensemble un consensus. Par exemple, un code d'éthique pour aller au-delà de ce que Transport Canada réglemente, pour trouver la façon de vivre ensemble.

Robert Genest mentionne qu'aux États-Unis il faut respecter les affiches « sans vagues » sous peine d'amende.

Jacques Poulin souligne qu'il existe un code d'éthique qui a été proposé par l'APPELSJSJ et qui doit être lu lors de l'inscription pour les vignettes. Les personnes inscrites doivent confirmer sur le formulaire qu'ils ont pris connaissance du code d'éthique.

Sonja Behmel précise qu'on ne peut demander des restrictions sur un seul plan d'eau à la fois malheureusement.

Yannick Lehoux se dit résident de Fossambault et commodore du club nautique de lac Saint-Joseph depuis cinq ans. Il mentionne qu'il aurait aimé avoir plusieurs options, plans A, B ou C. Il trouve des choses intéressantes dans la proposition, mais aurait aimé se faire une tête avec plusieurs propositions. [Applaudissements.](#)

Denise Cloutier souligne que les propositions sont basées sur les études qui ont été faites par l'organisme de bassins versants CBJC pour protéger le lac.

Yannick Lehoux mentionne qu'il y aura peut-être des changements aux propositions sur lesquels il aurait aimé se prononcer. Il préférerait avoir d'autres scénarios.

Jacques Poulin mentionne que cette proposition est un début. Les commentaires des citoyens aideront à la peaufiner. Par exemple, il ajoute que légiférer sur les forces de moteurs aurait privé 90 % des navigateurs dans la salle de leur bateau moteur. Il souligne que la science a été le guide pour bâtir cette proposition de protéger le lac. Il se dit prêt à aller à la guerre pour y arriver. Cependant, si les citoyens lui disent qu'ils sont prêts à le protéger, mais pas à ce point-là, il faut le dire ce soir.

Yannick Lehoux ajoute qu'il ne voudrait pas partir ce soir et qu'il y ait une demande au fédéral sans qu'il y ait consensus, parce qu'il est difficile de revenir en arrière après.

Jacques Poulin ajoute qu'il s'agit ce soir de comprendre vos enjeux. La proposition sera bonifiée et faite au fédéral qui pourra la commenter. Ensuite, les villes retourneront en consultation finale où ça passe ou ça casse.

Yannick Lehoux est d'avis que ceux qui sont 100 % pour les restrictions présentées n'ont certainement pas de bateau à moteur, alors que 100 % qui sont contre, en font. Ces choix viennent vraiment priver certaines personnes. Le lac est à tout le monde. On peut l'encadrer, le protéger. Il mentionne que tout le monde est d'accord pour la prise d'eau de Sainte-Catherine. Il se dit contre l'interdiction dans la zone Sud parce que ça pourrait créer un enjeu de sécurité si tous les gens se ramassaient là-bas (zone Nord). Selon lui, c'est une atteinte à la vie privée. Le lac est là pour être utilisé. Assurément, le respect est important pour lui.

Selon lui et les moniteurs de surf de son club, seulement cinq bateaux en moyenne sont actifs dans la partie Sud du lundi au vendredi entre 8h00 et 16h00. Il questionne aussi le fait que la saison de bateau au lac Saint-Joseph ne soit que de deux mois et demi à cause des frayères qu'on veut protéger. Ça fait certainement une différence pour le lac si on compare avec des lacs où on navigue six mois par année. [Applaudissements.](#)

Sonja Behmel précise qu'il faut toujours comparer son lac avec son lac. Les autres lacs ont des enjeux différents. Il faut regarder la tendance, les changements que les gens de la place ont vus. Il faut se poser la question où est-ce que je voudrais que la transparence soit d'ici cinq ans ?

Bruno Lévesque, résident de Fossambault, est d'accord sur la santé du lac. Il questionne à savoir si l'enregistrement de la soirée sera disponible après, si ce sera envoyé au gouvernement.

Jacques Poulin lui mentionne que l'enregistrement servira à rédiger le compte-rendu qui sera envoyé à Transport Canada et disponible sur le site web de la municipalité pour consultation. Il ajoute que selon lui, on n'aura pas consensus sur les heures, mais sur d'autres éléments par contre.

Bruno Lévesque demande s'il pourra commenter le compte-rendu pour assurer une conformité avec les propos tenus par les participants.

Jacques Poulin lui mentionne que oui.

Bruno Lévesque souligne qu'il sera bon qu'on puisse faire des commentaires. En ce qui concerne les heures, il rejoint tout le monde. Il est d'avis que de mettre tous les utilisateurs de bateaux à moteur dans une zone restreinte, dans une plage d'heures restreinte, va créer un conflit entre utilisateurs. Il pose la question concernant la zone pour les bateaux de surf.

Florian Perret mentionne que la zone bleu marin c'est vraiment la zone qui correspond aux 300 mètres et à la profondeur de plus de 7 mètres

Bruno Lévesque dit craindre qu'on restreigne plus.

Florian Perret mentionne que la zone qui est en bleu marin, bleu foncé dans le bassin Nord, c'est vraiment la zone où les vagues forcées seraient autorisées. Il ajoute avoir fait cette recommandation pour éviter des mauvais comportements entre les deux zones au niveau de la passe où c'est problématique.

Bruno Lévesque dit qu'il demeure à droite de la zone hachurée et que personne ne passe avec les ballasts pleins dans cette zone au risque de casser son hélice.

Florian Perret ajoute que le bassin Sud est très avancé au niveau de son stade d'eutrophisation. C'est une autre raison pour laquelle il a fait cette recommandation. Il mentionne que c'est le temps de le dire s'il n'est pas d'accord.

Bruno Lévesque souligne que pour la zone hachurée, il souhaite pouvoir y circuler avec son bateau qui fait des vagues sans avoir un billet d'infraction de 1000 \$. Il souhaite qu'on en tienne compte dans la formulation.

Jacques Poulin lui mentionne qu'il a bien visé l'esprit de la réglementation.

Bruno Lévesque s'interroge sur la formulation de l'Annexe 2.

Jacques Poulin ajoute que les municipalités communiqueront différemment que la loi, tout en en respectant l'esprit. L'objectif ce n'est pas d'empêcher les gens qui ont un bateau de surf de se rendre à l'endroit où ils peuvent en faire. Même chose dans la baie Duchesnay. Les riverains qui ont des bateaux doivent prendre leur bateau pour aller ailleurs.

Bruno Lévesque souhaite que tous les niveaux de gouvernement travaillent ensemble pourvu qu'on puisse s'entendre sur les termes. Si une annexe n'existe pas, on peut en faire une nouvelle, celle qu'on veut parce qu'elle fait du sens pour la protection du lac et pour le respect du citoyen. Il en profite pour mentionner qu'il ne voudrait pas avoir à remplir le formulaire et faire le virement électronique à chaque année.

Jacques Poulin lui confirme que c'est la seule année. Ce sera renouvelé aux trois ans et harmonisé avec les trois villes. De plus, ça réduira le travail des employés.

Bruno Lévesque remercie les intervenants. [Applaudissements](#)

Yan Érik Pomerleau est propriétaire du concessionnaire de bateaux et résident permanent depuis 2012. Il dit avoir vu beaucoup de changements. Il considère que les deux éléments importants sont la sécurité et la portion environnementale. Il se dit amateur sports nautiques et de bateaux. Il dit se baigner tous les matins. Il constate que l'emphase est mise sur les bateaux et non sur le développement urbain, le ruissellement, l'aqueduc égout. [Applaudissements](#). Selon lui, qui fait l'entretien des bateaux, l'utilisation approximative d'un bateau est d'environ 1,35 % du temps. Il dit avoir constaté que oui, il y a trop de bateaux le samedi, le dimanche, dans les moments d'effervescence, mais pas sept jours par semaine, douze mois par année. Il dit que les études sont connues dans les concessionnaires et qu'il n'y a personne qui n'a pas à cœur les lacs, même les concessionnaires de bateaux motorisés. Selon lui, ce n'est pas la force du moteur qui est problématique, mais plutôt le (manque de) civisme des gens. Il affirme que ça prend des règles sur l'eau comme sur les routes.

Il ajoute vouloir connaître les études utilisées parce que selon lui, elles proviennent de lacs du Sud et n'ont pas le même contexte nordique. Il mentionne que les épisodes d'algues bleu vert en novembre ne peuvent pas être causées par les bateaux, mais plutôt par le ruissellement. La ville a un problème pire que les bateaux à régler. Il mentionne également les petits déversements d'essence qui sont plus néfastes que les bateaux. Il demande quelles sont les études.

Sonja Behmel confirme qu'il y a plusieurs études sur les lacs du Québec. Elle aussi d'avis qu'il y a beaucoup d'autres problèmes à régler autour d'un lac. Elle ajoute qu'on se concentre sur la navigation dans cette consultation. Puis, elle explique le cycle de vie d'un lac. Dans les lacs dimictiques, l'eau tourne deux fois, à l'automne et au printemps. C'est l'été où c'est sa période la plus vulnérable, on est dans ses tripes. Déjà, elle salue les efforts pour protéger les frayères du printemps et sortir les bateaux l'automne, mais on

a quand même joué dans ses tripes tout l'été. Elle ajoute qu'un lac, c'est un être vivant qui réagit sur des milliers d'années normalement. Nous on le fait réagir dans l'espace de deux, trois, quatre ans parce qu'on est trop intense, on l'« aime à mort ». Elle indique qu'elle peut partager les études faites au Québec, dont une par l'Université Laval.

Yan Érik Pomerleau se dit intéressé par les études pour s'assurer qu'on met le doigt sur le vrai bobo. Il voudrait connaître le lien immédiat, réel entre les algues bleu vert et l'utilisation des bateaux.

Sonja Behmel explique que du moment qu'on ne laisse pas à toutes les espèces brouter suffisamment toutes les algues et les cyanobactéries compris, c'est toujours elles qui vont dominer; on a généré un déséquilibre qui est amplifié par les changements climatiques.

Yan Érik Pomerleau mentionne que ces éléments qu'on ne contrôlent ont un impact sur l'utilisation du lac, la santé du lac. Il veut juste être capable de mettre le doigt sur le bobo.

Sonja Behmel indique qu'il faut travailler sur les autres éléments aussi.

Jacques Poulin indique que la CBJC a déposé un rapport sur les correctifs à adresser sur le réseau d'égouts pluvial. Ces correctifs sont en cours de réalisation sur 10 ans et demandent un investissement considérable. Il ajoute que des travaux auront lieu sur la rue Morin cette année pour apporter les correctifs. Il mentionne toutefois que le phosphore dans les émissaires pluviaux n'est pas un enjeu critique. Le phosphore provient vraiment de celui existant dans le bassin peu profond et du brassage organique. Il ajoute que lorsqu'on a un épisode d'algues bleu vert au mois de juillet, il y a une raison, il faut la trouver.

Yan Érik Pomerleau mentionne comme dernier point qu'il ne supporte pas non plus les heures. [Applaudissements](#)

Denise Cloutier ajoute que les études sont disponibles sur le site coalitionnavigation.ca. C'est notamment celle de l'UQAM qui dit qu'un wake fait de l'érosion à la rive à une distance de 300 mètres, et l'autre étude de l'Université Laval qui détermine qu'à moins de 7 mètres de profondeur, un wake brasse les sédiments.

Jaco Leblanc, résidant de Fossambault, navigue sur le lac depuis 30 ans. Il se dit pour la préservation du lac, la logique des études. Mais, il dit aller sur le lac cinq fois par semaine le soir de 18h00 à 21h00, du lundi au vendredi. Il ne voit que 5 à 6 bateaux. Durant ses vacances, du lundi au vendredi le jour, que 2 ou 3 bateaux. Le samedi et dimanche on peut retrouver dans la partie Sud une trentaine de bateaux et 5 à 6 bateaux de l'autre côté. Alors oui, selon lui il y a peut-être 1500 bateaux sur le lac, mais le nombre de bateaux qui naviguent en même temps, n'est pas un grand nombre. Dans la baie Duchesnay, il mentionne qu'ils étaient peut-être maximum 20, et qu'il n'y a pas 500 à 700 bateaux qui naviguent en même temps.

Quant aux heures de restrictions, il mentionne que les bonnes heures pour faire du ski nautique sont surtout de 7h00 à 10h00 et de 18h40 à 21h00. Il demande aux personnes en avant si elles naviguent le lac Saint-Joseph ?

Yvan Côté indique qu'il navigue depuis 70 ans sur le lac et qu'il ne voit pas du tout le même nombre de bateau que monsieur Leblanc. Il ajoute qu'il a quand même la réalité de ce qui se passe sur le lac.

Jacques Poulin avoue que lui aussi navigue sur le lac en motomarine. Il fait également du kayak plus souvent. Il a constaté samedi dernier plus de 200 bateaux. Il est conscient de cet enjeu-là, qu'il y a un nombre élevé de bateaux, donc une probabilité importante qu'on accélère les processus d'eutrophisation du lac. Il mentionne qu'il est possible éventuellement qu'ils limitent le nombre de bateaux, mais les villes n'ont pas les données nécessaires pour le faire. Il mentionne qu'il ne voudrait pas qu'on mette des lunettes roses. La consultation est faite sur les solutions optimales pour la santé du lac.

Il ajoute qu'au niveau des heures, il a compris que ça ne passe pas. Par contre, il constate que les gens adhèrent relativement bien, à part le bassin Sud pour lequel les villes vont s'interroger et colliger les informations. Il indique qu'il a compris que la bande de 100 mètres et la passe, ça va. Qu'on essaie de diminuer l'impact ça va, les zones sans vagues, le brassage organique, il pense que le consensus est là. Il ajoute qu'il pense que le message que la grande majorité des gens ont passé, c'est qu'à partir du moment où on a quelque chose de simple, d'applicable et qu'on comprend pourquoi on l'applique, les gens vont embarquer, puis on va y croire. [Applaudissements](#)

Yvan Côté indique que ce qu'on constate aujourd'hui, peu importe le nombre de bateaux, le lac se détériore actuellement. Alors on essaie de trouver ensemble une façon d'agir pour arrêter cette dégradation-là.

Jaco Leblanc se dit d'accord avec beaucoup de ce qui a été dit. Toutefois, selon lui le fait d'envoyer tous les bateaux de ski nautique et les bateaux de surf dans la même zone créera d'autres problèmes. Dans le bassin Sud, il ne croit pas que les vagues d'un wakeboat se rendent jusqu'à la plage de Fossambault.

Jacques Poulin précise que le ski nautique était prévu dans le bassin Sud, contrairement aux bateaux de surf avec les vagues forcées qui ont un impact en profondeur comme le démontrait le diagramme dans la présentation.

Jaco Leblanc mentionne qu'il faut aussi oublier les restrictions sur les forces de moteur ou le type d'embarcation. Il ajoute qu'il souhaite que la vitesse soit 10 km/h dans la baie de Duchesnay.

Florian Perret précise que ce sont les embarcations à vagues forcées avec ballasts qui causent des problématiques en profondeur où la vague descend à 7 mètres et, au niveau latéral, sur 300 mètres. Selon lui, ce n'est pas le type d'activité qui est le problème, c'est le type d'embarcation.

Guy Lainé demeure sur la rue du quai depuis 62 ans, quand le lac s'appelait du nom Huron Ontaritzzi. Il dit qu'il ne ferait pas de la voile sur le lac. Il possède une embarcation de plaisance. Il ajoute qu'il aime voir les gars qui font du wake, il déplore le manque de respect de la part de certains qui font de la vague près des marinas à tangons et qui ont des haut-parleurs qui projettent le son dans les airs. Il leur demande de baisser le volume ou de le fermer quand ils arrivent sur la rive ou quand il n'y a personne qui surf. Ça n'aide pas pour l'érosion du lac ni pour se faire aimer des autres qui vont haïr ce genre de bateau.

Il mentionne un autre point. Les navigateurs qui passent entre les tangons et la plage mettent gravement en péril sa sécurité et celle des autres quand il va à son tangon à la nage. Il demande que ce soit interdit de passer à cet endroit. Il se questionne aussi sur qui va faire respecter les règlements qu'on veut mettre en place. Il doute que ce soit la Sureté du Québec. Il suggère de retirer le droit de naviguer après 5 à 6 plaintes à ceux qui ne respectent pas les règlements.

Jacques Poulin remercie monsieur Lanay et prend bien en note sa suggestion. Toutefois, il est difficile de mettre ça dans le règlement fédéral. Il ajoute qu'il voudrait aussi inciter les gens à remplir et vider les ballasts dans la zone de wake, de cette façon la ponction d'eau serait remise à l'endroit où elle a été prise et on éviterait les vagues au quai.

Daniel Guay est résident de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Il déplore que les gens de sa ville ne soient pas présents. Il dit ne pas avoir de bateau, mais il boit l'eau du lac. Que ce soit l'essence, les cyanobactéries, le constat est inquiétant pour lui. Il croit que c'est le rôle de chacun de faire des actions pour améliorer la situation. Selon lui, c'est un cas de conscience. Il dit avoir apprécié l'analogie de la cuillère qui brasse la soupe avec un seul bateau qui brasse à 10 pi de profond pour créer des problématiques. Il félicite les municipalités pour la démarche qui n'est pas évidente. Il constate que malgré les actions de l'APPELSJ, on a manqué notre coup; le lac est encore plus dégradé. Selon lui, il faut donner un gros coup de barre même si ça peut provoquer des grincements de dents. Il s'interroge à savoir si les cyanobactéries se déplacent dans le lac.

Sonja Behmel l'informe que les cyanobactéries n'ont pas vraiment de mobilité dans le lac. Toutefois, elles se déplacent dans la colonne d'eau vers le bas pour faire des réserves de phosphore et d'azote et remontent pour se développer en surface. Elle ajoute que c'est le vent ou l'action des vagues qui les amène vers les rives. On réagit quand elles sont visibles, mais elles sont présentes un peu partout. Elle donne l'exemple du lac Beauport où il y a très rarement des écumes, mais c'est tout le temps vert. Elle explique que c'est grâce à elles qu'on a de l'oxygène dans l'air. C'est juste quand il y en a trop et qu'on les

favorise et quand elles sont partout qu'il faut faire attention. Alors, non, elles peuvent être partout rendu là.

Daniel Guay comprend que si on veut protéger la source d'eau, ce ne sont pas juste les environs. Il ne faut pas aller jouer dans ce coin-là.

Sonja Behmel mentionne que dans un monde idéal, sur le plan scientifique, il n'y aurait pas de navigation permise. Elle ajoute qu'il y a beaucoup de restrictions pour presque tous les autres lacs avec prise d'eau potable. Elle donne l'exemple du lac des Sables à Portneuf ou du lac Saint-Charles à Québec. Elle ajoute qu'avec les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable faites pour le provincial, la seule zone qu'on doit protéger, c'est la petite zone indiquée. Le reste relève du fédéral. On essaie de naviguer dans ce qu'on peut faire actuellement. [Applaudissements](#)

Daniel Guay pense que ça peut devenir compliqué, mais qu'il ne faut pas juste se fier au bon sens des gens. Selon lui, Il faut y aller avec des réglementations puis pousser plus loin avec la police. Il remercie et souhaite bonne chance.

Louise Couture est résidente au lac Saint-Joseph. Elle félicite les villes pour leur collaboration et pour avoir amené des experts qui donnent des faits scientifiques. Elle dit avoir remarqué qu'il y a plus de vagues et qu'elle perd beaucoup de terrain depuis quelques années. Elle se questionne si la vague est vraiment diminuée à la rive si le bateau est à 300 mètres.

Florian Perret explique l'étude de 2024 sur le régime des vagues qui conclut que les vagues des embarcations sont plus puissantes que celles provoquées par le vent. Une vague compte environ 7 à 8 oscillations. Il y a une question de distance au niveau latéral où il y a remise en suspension sur le bord, mais il y a aussi une verticalité qui se fait où on brasse les sédiments.

Louise Couture questionne le 100 mètres à savoir si c'est égal partout, même où c'est très peu profond.

Florian Perret confirme que oui.

Louise Couture se dit d'accord avec les commentaires sur les heures dans l'ensemble. Par contre, elle demande du civisme le soir en particulier où elle a besoin de tranquillité et non de grosse musique. Elle déplore les bateaux cigarettes et les tours qui font beaucoup de bruit. Elle voudrait que la ville agisse.

Jacques Poulin mentionne que le bruit fait partie de la réglementation municipale sur les nuisances. Il faut l'appliquer.

Louise Couture se dit contente de cette réglementation de même que de la concertation des villes pour prendre les moyens pour la pérennité du lac. Elle est d'avis qu'il faut faire des compromis pour notre bien collectif. [Applaudissements](#)

Éric Brideau se dit estivant à Fossambault-sur-le-lac. Il dit endosser à 100 % les restrictions pour la prise d'eau dans la baie Duchesnay. Il est aussi d'avis que c'est un endroit très prisé pour les 5 à 7 et que ça se passe très bien normalement. Il ajoute que le centre de location nautique ferme à 17h00 la semaine et 18h00 la fin de semaine, donc plus d'équipements non motorisés à cette heure. Il est d'avis qu'on déplacera le problème ailleurs parce que les gens aiment manger sur l'eau, d'autant plus que la baie « des Amours » du côté Nord est fermée. Selon lui, il s'agirait de déplacer les bouées plus au Nord pour que les gens ralentissent. Il est contre le fait d'interdire complètement les bateaux moteurs sauf les bateaux de pêche. Même la sécurité nautique ne pourrait plus y aller ?

Jacques Poulin indique « sauf véhicules autorisés ». Il ajoute qu'on demande une restriction sur 0,1 km² de la superficie du lac qui en a 11,3 km², soit 100 mètres de la prise d'eau; non là où tous les gens se regroupent le long de la plage. Il faut protéger un petit bout entre 6h00 le soir et 6h00 le matin. Il considère que ce n'est pas une tragédie pour 7 ou 8 embarcations qui y vont au coucher du soleil.

Éric Brideau confirme toutefois qu'il y avait une vingtaine d'embarcations samedi dernier entre 17h00 et 20h00.

Jacques Poulin demande s'il s'agit de ceux qui se ramassent au bord de l'ancien camp scout!

Éric Brideau parle plutôt de la décharge du lac. Il ajoute qu'en général ça se passe très bien. D'autre part, il considère que le lavage des embarcations sera un problème avec le nombre de bateaux. Il suggère au maire de Lac-Saint-Joseph de mettre des scellés lorsqu'on sort le bateau du lac pour indiquer qu'il ne nécessite pas de lavage. À main levée, il demande qui dans la salle navigue sur un autre lac. Seulement deux personnes. Donc, il est possible de sauver de l'énergie et de l'eau potable.

Jacques Poulin indique que c'est déjà prévu que les villes ne lavent pas tous les bateaux. Il ajoute que la ville accepte les factures de lavage de Pomerleau, Voyer, etc. Il estime à 500 embarcations sur trois stations de lavage et dont 200 ne quittent pas le lac. Il s'agit d'un horizon viable selon lui. [Applaudissements](#)

André Philippe Hébert indique qu'il n'est pas nécessaire de laver les bateaux après le gel parce que les plantes envahissantes comme le myriophylle à épi meurent. Il en a fait l'expérience parce qu'il s'est occupé d'enlever cette plante envahissante dans un lac avec 90 bénévoles pendant cinq ans. On évite ainsi de dépenser de l'eau et de l'énergie.

Daniel Harvey habite au lac depuis près de 20 ans. Il s'adresse au maire de Lac-Saint-Joseph. Il dit avoir parlé à Luc Harvey, le directeur général, concernant la fermeture de la baie dans le bassin Nord, parce qu'il était choqué de voir la corde. Il ajoute qu'il aurait aimé que la ville mette plutôt une affiche Il ajoute qu'ils sont plusieurs « têtes blanches » qui aiment relaxer et manger sur le bateau, notamment maintenant dans la baie Duchesnay. Il dit s'y être baigné toute la journée et que c'était très beau. Selon lui, il ne faut pas couper 50 personnes pour deux personnes qui vont faire du trouble.

Il aimerait aussi qu'il y ait une grande pancarte « sans vagues » dans la baie Duchesnay au lieu des bouées qui ne sont pas respectées. Il déteste les vagues lorsqu'il prend sa coupe de vin. Il ajoute que la municipalité devait mettre une pancarte « sans vagues » à l'embouchure de la rivière aux Pins. Elle n'y est pas.

Pour ce qui est de la zone de la passe, il mentionne qu'il fait plus de vagues avec son seadoo à 5 km/h qu'à 20 km/h.

Il souhaite que la ville commence par avertir les gens avec des affiches

Yvan Côté indique que la ville a reçu plusieurs plaintes d'incivisme, de grande vitesse en motomarine, de gens qui font leurs besoins et laissent le papier de toilette sur le rivage, alors que ce sont des zones de conservation. Ce sont les raisons qui nous ont menés à fermer la baie. Il mentionne qu'il ne peut plus laisser les gens continuer à faire du désordre et à souiller la berge.

Daniel Harvey souligne que le problème va se déplacer ailleurs.

Yvan Côté indique qu'il essaie de trouver la meilleure solution, mais historiquement, les gens ne font pas attention.

Daniel Harvey demande s'il y a un panneau indicateur.

Yvan Côté mentionne qu'il y a un panneau qui indique que c'est une zone de conservation. Il questionne l'obligation de mettre un panneau pour dire aux gens de ne pas aller faire leurs besoins sur une zone de conservation, sur un terrain public?

Daniel Harvey s'adresse à Jacques Poulin en disant qu'on ne ferme pas une route parce que les gens roulent trop vite. Il se dit contre les restrictions proposées. Il désire plutôt des pancartes pour commencer.

Jacques Poulin note son commentaire. Il ajoute qu'il est possible que les panneaux ne soit pas installé peut-être à cause du manque de ressources humaines. Il s'engage à le corriger un jour. Pour ce qui est du panneau 4 x 8 sur le lac, il indique que la signalisation qui sera mise sera conforme à la réglementation et qui permettra à la SQ et à la patrouille nautique d'intervenir. [Applaudissements.](#)

Daniel Harvey indique qu'une baie, selon la garde côtière, c'est une zone de repos, de sécurité, un refuge. Il déplore qu'elle soit fermée. Selon lui, la ville n'a pas le droit de la fermer.

Jacques Poulin indique qu'en cas d'orage, personne ne lui donnera de contravention.

Daniel Harvey rappelle que le directeur devait passer son point au Conseil.

Yvan Côté mentionne qu'entre vendredi et aujourd'hui, le délai est trop court pour réagir. Il y aura un suivi.

Daniel Harvey s'adresse à Sonja Behmel, concernant le fait qu'il y ait des cyanobactéries dans le grand Nord alors qu'il n'y a pas de bateaux.

Sonja Behmel indique qu'effectivement, il y en a partout. C'est du moment qu'il y en a trop qu'on peut voir des écumes qui sont nocifs pour la santé humaine, animale et pour l'écosystème. Elles sont un symptôme de problématiques et les bateaux ne sont pas la seule cause. Elle ajoute que lorsque le phosphore et l'azote entrent dans un lac, ils ne peuvent sortir que par deux endroits : la décharge et dans les sédiments où on veut que les cyanobactéries restent à tout prix.

Daniel Harvey tient à ajouter un dernier point. Selon lui les vagues ne sont pas les mêmes d'une embarcation à l'autre à 5 km/h. C'est plutôt une question de civisme, notamment sur la rivière aux Pins. Il réitère sa demande pour des pancartes.

Jacques Poulin rappelle que l'objectif est de répondre à la loi fédérale. Mais 5 km/h veut dire « sans vagues ». [Applaudissements](#)

Luc ??? est résidant de Fossambault et pêcheur. Il n'est pas d'accord de mettre tous les bateaux de wake dans la partie bleu foncé parce que c'est la zone de pêche. Il ajoute qu'il a eu des problèmes avec la sécurité nautique qui l'a poursuivi pour avoir passé trop vite dans la passe. Il questionne la juridiction de la patrouille nautique.

Yvan Côté mentionne que la passe est une zone sans vagues. Il ajoute que la vitesse d'embrayage c'est sans vagues. Il ajoute qu'une embarcation qui va vite prend plus de puissance et l'hélice va plus profond.

Il mentionne que la patrouille nautique travaille à éduquer les gens. C'est un des prérequis pour Transport Canada de savoir quelles mesures ont été mises en place sur le lac et pour quelles raisons ça ne marche pas. Ensuite on peut demander une restriction.

Jacques Poulin indique que la patrouille nautique a été formée par le fédéral et qui a le droit d'émettre des constats d'infraction en vertu de la réglementation fédérale et des règlements municipaux et que la passe a été réglementée depuis 2017.

Luc ??? souligne que ça n'a pas été publicisé et qu'avec son bateau, plus il va vite et moins il fait de vagues.

Jacques Poulin demande s'il a reçu un constat d'infraction.

Luc ??? indique que non, mais il m'a poursuivi jusqu'au quai de la 4^e avenue. Il ajoute qu'il faudrait que les bouées soient visibles. Il ne les a pas vues.

Yvan Côte souligne qu'il y a une nouvelle bouée où il est écrit « sans vagues ». Elle devrait être vue.

Luc ??? . indique qu'il ne comprend pas la mention « priv » et questionne sa légalité.

André Philippe Hébert indique qu'elle est légale comme bouée d'information selon les normes de Transport Canada. Il ajoute pour les pêcheurs que lors des périodes de restriction des heures il s'agit de restrictions de remorquage (bouées, wake, ski). Il est tout à fait permis de pêcher et de naviguer lentement. C'est une période qui favorise la tranquillité, le civisme, le respect.

Richard Robitaille indique qu'il connaît bien le lac puisqu'il est natif de Sainte-Catherine et a été élevé sur le lac Saint-Joseph. Son plaisir consiste à aller pique-niquer avec ses petits-enfants sur le lac. Il ne reste que la baie Duchesnay après la fermeture de la baie au Nord. Il est contre la fermeture de la baie Duchesnay.

Jacques Poulin précise que c'est juste à partir de la prise d'eau de Sainte-Catherine.

Richard Robitaille mentionne qu'il choisit la baie Duchesnay parce qu'il n'y a pas de vent et pas de haut-parleurs avec de la grosse musique. Il ajoute que toute sa vie il a fréquenté les deux baies à l'abri du vent et où il peut mettre l'ancre à l'eau.

France Lessard habite sur l'avenue de la Rivière. Elle se dit d'accord de conserver le lac. Elle possède un bateau de wake qu'elle conduit avec civisme. Elle a toujours été dans le milieu du grand lac pour faire du wake avec ses enfants.

Elle mentionne que dans la baie Duchesnay, il y a une zone visée par les restrictions et l'autre zone où il y a de la musique. Elle ajoute que ses jeunes vont dans la 2^e zone mais elle préfère un endroit moins turbulent, la première zone. Elle se dit éduquée et déplore que la masse soit pénalisée pour quelques personnes qui manquent de respect.

Elle déplore le manque de civisme de ceux qu'elle appelle les touristes dans la rivière aux Pins. Elle dit s'engager à trouver dix maisons pour mettre des pancartes sur les terrains pour éduquer les touristes. Elle ajoute que ça vaut la peine d'écouter les citoyens.

Jacques Poulin dit qu'il a bien noté. Il ajoute que les villes se pencheront sur un compromis qui permettrait une priorité aux activités de la SEPAQ dans la baie Duchesnay.

Chantal Martel habite le Domaine de la rivière aux Pins et elle adore aller sur l'eau. Elle dit qu'elle fréquente la baie Duchesnay en tout respect des activités non motorisées. Elle identifie un problème de vitesse et de signalisation, mais elle souhaite qu'elle reste ouverte, tout comme plusieurs personnes qu'elle connaît.

Richard Robitaille indique qu'il ne voudrait pas que ce soit ouvert juste après la fermeture de la SEPAQ parce que c'est le jour qu'il y va avec ses petits-enfants.

Jacques Poulin indique que plutôt de fermer la baie Duchesnay, on pourrait mettre vitesse d'embrayage. [Applaudissements](#)

Richard Robitaille mentionne que la majorité entrent à la vitesse d'embrayage.

M. ??? s'adresse au maire de Lac-Saint-Joseph. Il mentionne qu'il fréquente la baie des Loutres depuis 15 ans pour souper et y voir le coucher de soleil parce que dans le grand lac il y a des vagues avec environ cinq autres pontons. Il souhaite que les gens comme lui puissent en profiter.

Jacques Poulin donne la parole à Denise Cloutier pour la suite.

Denise Cloutier tient à remercier tout le monde qui a donné son opinion ce soir. Elle indique que la Coalition Navigation rédigera le compte-rendu et fera ses recommandations aux trois villes qui prendront la décision. Elle ajoute que la Coalition Navigation vise « le bon bateau au bon endroit » et chacun des membres possède un bateau pour amuser notre famille. Elle précise qu'elle le fait selon la bathymétrie du lac. Il indique ce qu'il faut retenir. Dans la passe à vitesse d'embrayage, et à l'intérieur de 100 mètres de la rive. Les bateaux de surf doivent naviguer à une distance minimum de la rive de 300 mètres et à une profondeur minimale de 7 mètres. Elle ajoute qu'il faut contrôler sa vague en tout temps pour éviter de faire chavirer les gens en planches.

Elle ajoute qu'une transparence de 2 mètres de profondeur, ce n'est pas beaucoup pour un si grand lac. Il faut faire attention au brassage des sédiments et à l'érosion des rives qui font perdre du terrain aux riverains et qui brisent les quais, les murets et déracinent les plantes et les arbres. Elle mentionne que les vagues mettent en péril l'habitat du huard, notre icône nationale, qui niche directement sur la rive.

Également, elle cite les motomarines qui tournent en rond pour épater la galerie près des rives. Celles-ci sont très dérangeante pour les riverains et ne respectent pas le bon bateau au bon endroit. Elle insiste sur le fait que sur le lac Saint-Joseph en particulier, il est primordial de préserver la source d'eau potable pour les bonnes raisons évoquées.

Elle remercie les participants pour leur temps leur ouverture et leur collaboration pour que le lac Saint-Joseph demeure un joyau. Elle indique que les commentaires seront reçus pendant le prochain mois et ajoute qu'elle est très contente du résultat de cette consultation.

Jacques Poulin remercie les gens de la Coalition Navigation et de la CBJC pour leur présentation, ainsi que les participants de leur présence. Il indique que le rapport sera publié sur le site web de la ville. Il mentionne que les citoyens seront informés lorsque la ville déposera une proposition au gouvernement fédéral. Il ajoute que les citoyens pourront se prononcer lors d'une prochaine consultation pour le dépôt final. Il remercie tous les gens d'avoir sacrifié ce beau mardi soir.

Préparé par Denise Cloutier

Certifié conforme par

M. Jacques Arsenault, directeur général